

**ANNEE 2018**

*Délibération n°*

**20180022**

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2018**

Date de convocation : 6 avril 2018

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13  
Pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)  
Pour : 17  
Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 avril 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY.*

*Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY.*

*Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Philippe BIGOTEAU (pouvoir à M. KLISZ) Hugues BIGÉ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÑY), Mme Dominique VIGIER, Mme Emmanuelle DALLET.*

*Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.*

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice  
2017  
~ budget général ~**

Excédent de fonctionnement reporté	381 106.54€
<b>Ou Déficit de fonctionnement reporté</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	442 703.53€
<b>Ou Déficit de fonctionnement 2017</b>	€
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>823 810.07€</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	
Excédent d'investissement reporté	705 953.18€
<b>Ou Déficit d'investissement reporté</b>	€
Excédent d'investissement 2017	
<b>Ou Déficit d'investissement 2017</b>	<b>1 236 418.88€</b>
Total Excédent d'investissement	
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>530 465.70€</b>

**Considérant** que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	80 836.73€
Recettes d'investissement reportées	0.00€
Solde positif	0.00€
Ou Solde négatif	80 836,73 €

**Considérant** par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	<b>611 302.43€</b>
--------------------------	--------------------

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget général, comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>611 302.43€</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)</b>	<b>212 507.64€</b>
<b>Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)</b>	€
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	€
<b>Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	<b>530 465,70 €</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à M. le Sous-Préfet de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 16/04/2018